

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1<sup>er</sup> trimestre 2024**  
Séance du **26 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt février, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT				Liliane BORTOLUZZI			
Karine FALCONNAT				Isabelle RAVIER			
Ludovic MONDONGO				Isabelle PACHECO			
Fabienne DREME				Jérôme CHAMOSSET			
Guy PONTAROLLO				Nathalie DAVIET			
Carole BERNIGAUD				Guillemette RIVOIRE			
Eric FRULLINO				Vanessa LEBAILLY			
Yolande BAUDIN				Grégoire BALLANSAT			
Philippe LANGANNE				Luc DUBOIS			
Gérard FLUTTAZ				Jean-Marc STEDILE			
Jean-Claude PERCEVAL				Sophie FORNUTO			
Christine PEPIN				Séverine CARTIER			
Alain GIMENEZ				Corinne BRUCHE			
Roger DALLEVET				David DEVULDER			
Pierre AGERON							

<b>Délibération</b>	<b>N°2024-13</b>	<b>CRÉATION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX A LA COMBE DE SILLINGY</b>
---------------------	------------------	---

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la Commande publique,  
ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

Par délibérations n°2023-098 et n°2023-099 du 6 novembre 2023, le Conseil municipal a instauré un périmètre de projet urbain partenarial pour l'aménagement du secteur des Granges à la sortie de La Combe de Sillingy en direction de Thusy et a approuvé une convention d'un projet urbain partenarial avec la SASU MC HOME CONCEPT.

Il est ainsi prévu la réalisation d'un giratoire sur la route départementale n°17, dite route de Clermont, la prolongation du trottoir le long de cette même route et l'extension des réseaux électriques, de gestion des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable.

Ces travaux vont être engagés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, la Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU) et d'Energie et Services de Seyssel (ESS)

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation de ces travaux concomitants, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la CCFU et ESS.

Sillingy coordonnerait la procédure de consultation des entreprises afin de choisir un contractant commun aux trois acheteurs, mais chacun des membres du groupement resterait responsable de l'attribution, de la signature et de l'exécution de son marché.

La commission d'analyse des offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, un suppléant doit être prévu. La Commission est présidée par le représentant du coordonnateur.

Il est donc également demandé au Conseil de désigner le représentant de la Commune au sein de la commission.

Mairie de Sillingy



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-13	CRÉATION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX A LA COMBE DE SILLINGY
--------------	-----------	--

- Il est proposé au Conseil municipal :
- - D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune, ESS et la CCFU pour la passation de marchés de travaux relatifs à la voirie et aux réseaux dans le secteur des Granges,
  - D'autoriser M. le Maire à signer la convention qui en précise les modalités,
  - De désigner Monsieur Philippe LANGANNE comme membre titulaire et Monsieur Roger DALLEVET comme membre suppléant pour représenter la commune au sein de la commission mise en place pour l'occasion

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	27	0		1 (Nathalie DAVIET)	

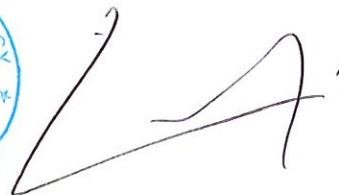
ADOpte ces propositions.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.





Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	27/02/2024
De sa mise en ligne le :	27/02/2024

